

COMMUNE DE MONTMORIN

Compte-rendu du Conseil municipal du 30 janvier 2009

L'an deux mil neuf, le trente janvier à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune de Montmorin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Gérard GUILLAUME, Maire.

Date de convocation : 26 janvier 2009

Présents Tous les membres du Conseil Municipal
Sauf :

Absent : Mr BARTHELEMY Michel qui a donné pouvoir à Mr GUILLAUME Gérard
M. PIREYRE Eric qui a donné pouvoir à Mme ROUSSET Michelle
Mme TENNEREL Patricia qui a donné pouvoir à M. RONGERE André

A été élu secrétaire Mme MASSON-CASSAGNE Christelle.

Après lecture, le compte rendu du Conseil Municipal du 28/11/2008 est approuvé à l'unanimité.

Convention SIEG

Comme il avait été expliqué lors du précédent conseil, le SIEG va apporter quelques modifications dans son organisation.. Nous avons besoin de renseignements complémentaires et de connaître l'incidence du coût avant de signer cette nouvelle convention.

Pour la maintenance de l'éclairage public le choix doit se faire entre un entretien curatif (intervention à la demande de la Commune)

et un entretien préventif avec choix de la fréquence des tournées de surveillance(remplacement systématique des sources lumineuses sur un cycle de 3 ans).

L'entretien préventif avec une option de tournée trimestrielle semble être le moins onéreux et le plus rationnel pour notre commune.

Le coût se décompose comme suit :

0.50 € par habitant soit 281 € pour la partie gestion, tenue du plan d'éclairage public et mise en sécurité

6.60 € par foyer lumineux soit 752.40€ pour la partie purement maintenance

Soit un total de 1.033.40 € par an pour 114 foyers lumineux ce qui est légèrement supérieur à ce que nous dépensons pour cette maintenance.

Le choix est en fait assez restreint, il s'agit d'accepter une des deux propositions du SIEG ou de ne plus avoir de maintenance de l'éclairage public d'assurée.

Le choix de l'entretien préventif est accepté à l'unanimité.

Audit énergétique- Demande de DGE

Les aides au titre de la Dotation Globale d'Équipement (DGE) des communes sont attribuées par décision du Préfet après examen des dossiers présentés par les Communes selon des critères d'attribution retenus pour 2009 sur décision de la commission d'élus réunie le 06/10/08. Pour la 1^{ère} année apparaît la catégorie : Etudes de diagnostic sur la bâtiments résultant d'obligations réglementaires.

M. le Maire explique que le dossier de demande de la DGE doit être déposé au plus tard le 02/02/09, pour ce faire un pré dossier a été déposé en préfecture, si le Conseil le valide la délibération sera envoyée en complément.

L'audit énergétique doit permettre, à partir d'une analyse détaillée des données du site, de dresser une proposition chiffrée et argumentée de programmes d'économie d'énergie et amener à décider des investissements appropriés.

L'audit énergétique est un préalable. Préalable à l'avant projet, à la mission d'ingénierie, à la mise en place d'une comptabilité énergétique, c'est une aide pour décider, en connaissance de cause, chiffres

en mains, du programme des interventions que nécessite le bâtiment. Un même thème, les mêmes préoccupations, mais des niveaux de précisions différents en fonctions des besoins.

Les bâtiments concernés sont ; La Mairie, la salle polyvalente, salle des associations et bibliothèque, l'école et les logements sociaux.

Il était très difficile de mettre des chiffres mais une estimation financière est nécessaire pour le dépôt du dossier.

A savoir que la DGE participe pour 60% au coût de l'étude sur un montant plafonné de 40.000€.

Le plan de financement proposé prévoit une charge pour la commune de 8.000€ H.T. qui pourrait éventuellement être diminué si l'ADEM en subventionnait une partie. Une fois le dossier accepté par la Préfecture nous avons 2 ans pour enclencher l'étude.

En 2010 il y aura obligation de faire l'état des lieux énergétique des bâtiments et l'audit sera nécessaire pour obtenir des subventions sur d'éventuels travaux d'économie d'énergie.

A l'unanimité le plan de financement de l'audit énergétique est accepté.

Communauté de Communes : Modification des statuts

Lors de sa réunion du 22/12/08 la Communauté de Communes, à l'initiative du Conseil Général a décidé de devenir coordonnateur technique d'une opération de numérisation de l'ensemble des cadastres communaux aux normes DGI. Pour ce faire, une modification des statuts de la Communauté de Communes doit être acceptée par les communes adhérentes :

Dans l'article 2 - rubrique 1 – aménagement de l'espace doit être prise la compétence : « numérisation du cadastre et mise en place d'un SIG intercommunal ».

M. le Maire propose cette modification de statuts qui est acceptée à l'unanimité.

Une autre modification de statuts est nécessaire puisque la Communauté de Communes a décidé d'être porteur d'un chantier d'insertion. Après une enquête auprès des Communes il semblerait qu'il y ait un potentiel en terme de débroussaillage, petit patrimoine bâti, environ une trentaine de semaines de travail ont été identifiées.

Dans l'article 2 – rubrique 7 – action sociale d'intérêt communautaire doit être prise la compétence : « mise en place d'un chantier d'insertion ».

M. le Maire propose cette modification de statuts qui est acceptée à l'unanimité.

Suite aux différentes démarches, le démarrage du chantier est envisageable au 2^{ème} trimestre 2009.

M. le Maire donne une synthèse du dernier Conseil Communautaire du 19/01/09 à Espirat et propose qu'à chaque Conseil Municipal il en soit fait de même, sans attendre le rapport annuel pour se tenir au courant des activités de la Communauté de Communes.

Les principaux points de la dernière séance sont les suivants :

Avenant au CEJ afin d'intégrer les nouveaux accueils enfance jeunesse créés en 2008.

Subvention versée à l'association Billom Triathlon

Modification du périmètre de la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) pour la zone d'activité.

Chantier d'insertion

Numérisation du cadastre

Décisions Modificatives au budget.

Aicri – fichier DGI

En attendant la mise en place de la numérisation du cadastre par la Communauté de Communes, les données sont actuellement traitées par l'association AICRI à laquelle nous devons renouveler notre mandat en vue de poursuivre le traitement informatique à l'usage de notre collectivité.

A l'unanimité le Conseil accepte de mandater l'AICRI pour exécuter les démarches auprès de la DGI ;

Recensement

Les chiffres du dernier recensement ont été publiés par l'INSEE et sont pris en compte à dater du 1^{er} janvier 2009 : Population totale 565 habitants pour 519 en 1999. Ces chiffres sont importants dans la mesure où ils rentrent dans le calcul des dotations de l'Etat.

Questions diverses

EPF Smaf – Nouvelles adhésions

L'établissement public foncier nous fait part de la demande de 7 communes désirant intégrer l'EPF : Anglard de Salers (Cantal), Grandif, St Bonnet le Bourg, St Martin des Olmes, Ste Catherine du Fraisse, Varennes sur Usson, et Virlet.

A l'unanimité ces nouvelles adhésions sont validées.

Convention avec l'APA

Nous devons renouveler notre convention de fourrière avec l'Association Protectrice des animaux. Cette convention est prise pour 3 ans et arrive à échéance le 28/02/09.

Afin d'éviter une augmentation trop rapide du coût une participation progressive sera appliquée :

0.30 € par habitant en 2009

0.35 € par habitant en 2010

0.40 € par habitant en 2011

Le coût des années précédentes était de 0.25€ par habitant.

A l'unanimité le Conseil renouvelle la convention de fourrière avec l'APA et accepte les nouveaux tarifs

- Nous avons reçu les remerciements de l'association « les restaurants du cœur » pour la subvention communale

- M. le Maire fait part au conseil d'une invitation à une journée d'information de la gendarmerie, le 4 février à 16h à la salle des fêtes de Tinnlhat.

- Il serait peut être souhaitable de conventionner avec Billom, pour quelques heures de Garde Champêtre.

- Un conseiller voudrait être certain que les propositions de travaux sont toujours faites à des entreprises communales.

Ecole

La mise en place du service minimum d'accueil est très difficile mais la question ne s'est pas posée jeudi 29/01 car les institutrices ne faisaient pas grève.

En janvier 10 enfants supplémentaires sont entrés à la maternelle.

Chantier jeunesse

Max Zychla ne sera pas disponible pour encadrer un chantier jeunes cette année, peut être pourrait on faire une pause.

- L'enquête pour la mise en place d'une borne internet a suscité très peu de réponses (4).

- Remise à l'ordre du jour des abris bus, François Fustier mettra en place un groupe de travail.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.